

RCS : MENDE Code greffe : 4801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MENDE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00111 Numéro SIREN : 521 359 216 Nom ou dénomination : AAA 84 PATRIMOINE

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2018 sous le numéro de dépôt 1695

2018 / B / 1695 26 SEP. 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : 28 ROUTE DE LA TUILERIE		48300 LANGOGNE							
Durée de l'exercice précédent * 12									
Numéro SIRET * 5 2 1 3 5 9 2 1 6 0 0 0 1 2		Néant ☐ *							
		Exercice N, clos le, 31122017							
		N-1 31122016							
		Net 3							
		Net 4							
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	1 000	AC	1 000			
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AC				
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AC				
		Constructions	AP	1 072 168	AC	139 711	932 457	900 481	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	25 198	AU	7 721	17 477	20 234	
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU		CV			
			Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés	BD			BE					
Prêts	BF		BG						
Autres immobilisations financières *	BH	98	BI		98	98			
TOTAL (II)		BJ	1 098 464	BK	148 432	950 031	920 813		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 000	BW		1 000	829	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	1 704	BY		1 704		
		Autres créances (3)	BZ	2 660	CA		2 660	3 490	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	147 222	CE	4 678	142 545	138 588	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	15 973	CG		15 973	12 706		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	368	CI		368	175		
	TOTAL (III)	CJ	168 927	CK	4 678	164 249	155 789		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 267 390	IA	153 110	1 114 280	1 076 602		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	98	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 20 000)	DA	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 000	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	199 386	286 629
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(45 577)	(87 242)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	175 809
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	782 790	763 788
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	139 554	81 496
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 091	3 091
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 081	6 555
	Dettes fiscales et sociales	DY	843	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	5 632	
	Autres dettes	EA	3 481	286
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	938 471	855 216
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 114 280	1 076 602
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	198 692	154 627
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84				Néant ☐ *			
		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD	FE	FF			
		FG	59 846	FH	59 846	29 611	
		FJ	59 846	FK	59 846	29 611	
	Chiffres d'affaires nets*						
	Production stockée *						
	Production immobilisée *						
	Subventions d'exploitation						
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			495			
	Autres produits (1) (11)						
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	60 341	29 611	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS			
	Variation de stock (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	41 045	38 804	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	11 071	32 244	
	Salaires et traitements *			FY			
	Charges sociales (10)			FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$		GA	42 914	31 386	
				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)		GE				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	95 030	102 433
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	(34 690)	(72 822)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	4 762	47	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		5 315	
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	5 949	571	
	Total des produits financiers (V)			GP	10 711	5 933	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	1 179		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	19 001	16 162	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	1 418	4 190	
Total des charges financières (VI)				GU	21 598	20 352	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(10 887)	(14 419)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(45 576)	(87 241)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84** Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
				1		2			
				1 000		D8			
						D9			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	1 000	D8			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE			
CORPORELLES	Terrains			KG		KH			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	923 000	KL	66 500
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	77 036	KQ	5 632
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KT	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	10 960	KW	
		Matériel de transport *				KY		KZ	
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	14 238	LC		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		
	Avances et acomptes				LK		LL		
	TOTAL III				LN	1 025 234	LO	72 132	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		
		Autres participations			8U		8V		
		Autres titres immobilisés			1P		1R		
Prêts et autres immobilisations financières				1T	98	1U			
TOTAL IV				LQ	98	LR			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	1 026 332	ØH	72 132		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				1		2		3		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
								4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ	1 000	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	989 500	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agenots et am des constructions		IS		MG		MH	82 668	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		
		Inst. gales, agenots, aménagements divers		IU		MM		MN	10 960	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		
	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT	14 238		
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE			
	TOTAL III		IY		NG		NH	1 097 366		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY	
		Autres titres immobilisés			I1		2B		2C	
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	98	
TOTAL IV				I3		NJ		NK	98	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	1 098 464	

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31 12 2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84**Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY	1 000	EL		EM		EN	1 000	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	78 825	PN	33 295	PO		PQ	112 120		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	20 730	PW	6 862	PX		PY	27 592		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	314	QE	1 096	QF		QG	1 410		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 651	QM	1 661	QN		QO	6 312		
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL III	QU	104 519	QV	42 914	QW		QX	147 432		
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	105 519	ØP	42 914	ØQ		ØR	148 432	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilités amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM				NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
	- titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
		6N	6P	6R	6S
	Sur stocks et en cours	6T	6U	6V	6W
	Sur comptes clients	6X	6Y	6Z	7A
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	7B	7Y	7Z	UA
	TOTAL III	7C	7U	7V	UD
TOTAL GENERAL (I + II + III)		3 499	1 179		4 678
Dont dotations et reprises		- d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
		Autres immobilisations financières	UT	98	UV	98	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA								
		Autres créances clients	UX	1 704		1 704					
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	Z1								
		Personnel et comptes rattachés	UY								
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 476		1 476					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	790		790					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
		Groupe et associés (2)	VC								
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	394		394					
		Charges constatées d'avance	VS	368		368					
	TOTAUX			VT	4 830	VU	4 830	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG								
		à plus d' 1 an à l'origine	VH	782 790	46 102	319 055	417 632				
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A								
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	3 081	3 081						
		Personnel et comptes rattachés	8C								
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D								
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	8E								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	843	843						
		Obligations cautionnées	VX								
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ								
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	5 632	5 632						
		Groupe et associés (2)	VI	139 554	139 554						
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	3 481	3 481						
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2								
		Produits constatés d'avance	8L								
TOTAUX			VY	935 380	VZ	198 692	319 055	417 632			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	89 170	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL	37 608				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	70 153	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122017			
I. REINTEGRATIONS BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
TOTAL I							
II. DEDUCTIONS PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :						
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						
	Majoration d'amortissement *						
	Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
TOTAL II							
III. RESULTAT FISCAL							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
RESULTAT FISCAL BENEFICE(ligne XN) ou DEFICITreportable en avant (ligne XO)		XN		0 XO			
				45 577			

**DEFICITS, INDEMNITES POUR CONGES A PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI ↓ ligne WU	

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)		XU	☐
--	--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	286 629	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(87 242)		Dividendes	- Autres réserves	ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE				
							ZF				
	TOTAL I	ØF	199 386		Report à nouveau		ZG		199 386		
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	199 386		
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	2 619		XQ	2 619	1 095		
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	1 698			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	29 200	31 998		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	7 529	5 710		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	41 045	38 804		
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	193	193		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	10 878	32 051		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	11 071	32 244		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	3 091	3 091		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	1 202	2 458		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2017) *						ØB				
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%	%	
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)			ZR
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	(45 577)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	(45 577)	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	5 1 9 3 4 1 0 7 7 0 0 0 1 3	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84**

Néant ☐ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6 Cfétat 2059A-Détail...					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84**

Néant ☐*

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. article 27)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGRÉES DANS LES RESULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DE LA FUSION
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84**Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	A 19 % 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84					Néant ☐ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (ligne 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (ligne 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

Désignation de l'entreprise : SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012017		et clos le : 31122017	
		Durée en nombre de mois 12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe : SAS SAS HOLDING CLOTENSE INVEST 519341077			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	59 846	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	495	
TOTAL 1	OX	60 341	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	38 427	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	3 638	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	42 065	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	18 276
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)		SA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/0

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 52135921600012

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84

ADRESSE (voie) 28 ROUTE DE LA TUILERIE

CODE POSTAL 48300 VILLE LANGOGNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 2 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination HOLDING CLOTENSE INVEST

N° SIREN (si société établie en France) 519341077 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 2 000

Adresse : N° 28 Voie ROUTE DE LA TUILERIE

Code postal 48300 Commune LANGOGNE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2900-SD
(2018)Formulaire obligatoire
Art. 46 quater-0 BA
de l'annexe III au CGI

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**SUIVI DES INTERETS DUS A DES SOCIETES LIEES OU REMUNERANT
DES EMPRUNTS GARANTIS PAR DES SOCIETES LIEES DIFFERES
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI**

Dénomination de l'entreprise	SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84	N°Siret	52135921600012
Adresse	28 ROUTE DE LA TUILERIE 48300 LANGOGNE		

I - QUOTITE D'INTERETS DIFFERES AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (cf. I de l'article 212 du CGI) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	(a)	
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	(b)	
Montant des capitaux propres au début ou à le fin de l'exercice ⁽¹⁾	(c)	175 809
Ratio d'endettement = $(a) \times [1,5 \times (c) / (b)]$	(d)	
Résultat courant avant impôts de l'exercice ⁽²⁾	(e)	(45 576)
Dotations aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	(f)	
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times [(e) + (f) + (a)]$	(g)	(11 394)
Ratio d'intérêts servis par des entreprises liées = montant des intérêts reçus des entreprises liées	(h)	
Montant le plus élevé des trois ratios [(d) ou (g) ou (h)]	(i)	
FRACTION D'INTERETS DIFFERES AU TITRE DE L'EXERCICE = $(a) - (i)$ [Si (j) < 150 000 euros indiquer 0]	(j)	0

II - SUIVI DES INTERETS DIFFERES

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice ⁽³⁾	Créés au titre du dernier exercice clos	(k)	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	(l)	
Montant de la décote ⁽⁴⁾ = $(l) \times 5\%$	(m)		
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = $(k) + (l) - (m)$	(n)		
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = $(g) - (a)$ [si (o) < 0, indiquer 0]	(o)		0
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice ⁽⁵⁾	(p)		
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = $(n) + (j) - (p)$ ⁽⁶⁾	(q)		

(1) ou montant du capital social à la fin de l'exercice si la société respecte les dispositions édictées par le code de commerce et plus particulièrement les articles L223-42, L225-248 et L241-6 et L242-29 de ce code.

(2) solde intermédiaire de gestion comptable déterminé dans les conditions prévues par l'article 532-7 du plan comptable général (ligne GW du tableau n°2052).

(3) Pour les membres d'un groupe fiscal, ce stock se limite aux intérêts différés non encore imputés créés avant la date d'entrée dans le groupe, ainsi qu'à ceux transférés sur agrément à la société membre bénéficiaire des apports à l'issue d'opération de restructuration (cf6 de l'article 223 I, et II de l'article 209 du CGI).

(4) en cas d'application de la tolérance prévue au n° 140 du BOI-IS-BASE-35-20-40-10 (exercice d'une durée inférieure à 12 mois) porter en (m) le montant de la décote à son prorata en mois étant précisé que pour apprécier la durée de l'exercice tout mois entamé est pris en compte pour un mois plein.

(5) (p) = (o) dans la limite de (n).

(6) Pour les membres d'un groupe fiscal, il convient de ne pas majorer le stock de la variable (j) (cf 14ème alinéa de l'article 223B du CGI).



REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RESULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DEFICITS ET MOINS-VALUES
ANTERIEURS A L'ENTREE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84**

N° SIRET : 52135921600012

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Service des Impôts des Entreprises
1 Place République
Le Pontet
48300 LANGOGNE

Exercice ouvert le : **01012017**

clos le : **31122017**

Néant * ☐

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4 5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ) 6		(45 577)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes 7		
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 8		
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport 9		
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport 10		
Réévaluations libres 11		
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI 12		
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12 13		(45 577)

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE
COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84**

N° SIRET : **5 2 1 3 5 9 2 1 6 0 0 0 1 2**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : Service des Impôts des Entreprises
1 Place République
Le Pontet
48300 LANGOGNE

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012017**

clos le : **31122017**

I - REINTEGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
TOTAL I	E3	

II - DEDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

	E4	45 577
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E5	
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, né pendant la période d'appartenance au groupe	EX	
Plus-values nettes à long terme	EY	
	E6	
	EZ	
	E7	
	E8	
	I9	

III - RESULTAT FISCAL

TOTAL II

F1

45 577

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	
	Déficit (II-I)	F3	45 577
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F6	
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	
	Déficit	F9	45 577

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

(1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ETAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES A LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SEPARÉMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84**

Néant ☐ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Service des Impôts des Entreprises

1 Place République

Le Pontet

48300 LANGOGNE

Exercice ouvert le : **01012017**

clos le : **31122017**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	87 242
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	87 242
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	45 577
Total des déficits restant à reporter	H9	132 819

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 19 % ou à 15 %	A 16,5 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2) (3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2) (3)			
	N-2		(2) (3)			
	N-3		(2) (3)			
	N-4		(2) (3)			
	N-5		(2) (3)			
	N-6		(2) (3)			
	N-7		(2) (3)			
	N-8		(2) (3)			
	N-9		(2) (3)			
	N-10		(2) (3)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotés (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

Service des Impôts des Entreprises
1 Place République
Le Pontet
48300 LANGOGNE

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **52135921600012**

Exercice ouvert le : **01012017**

clos le : **31122017**

Néant * ☐

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	45 577	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).			CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI)	CH		CJ		
Dotations aux amortissements exceptionnels (art. 39 quinquiés A 2 du CGI) pour des opérations intra-groupe	CK				
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN		
Quote-part de frais et charges relative aux plus et moins values de cession de titres de participation non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)			CO		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW		
TOTAL	CX		CY	45 577	
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)	CZ		DA	45 577	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19% (5)	Taux de 15%	Taux de 0% (4)	Taux de 19% (5)	Taux de 15%	Taux de 0% (4)
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux des plus-values à long terme afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOU-S-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %	
Plus-values à 19% (art 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) A l'exception, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006, de la quote-part relative aux dividendes versés au cours du premier exercice d'appartenance au groupe de la société distributrice.

(4) Le taux de 0% s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

(5) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPD) cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

(6) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84**

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐
(résultat d'ensemble)

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

Service des Impôts des Entreprises
1 Place République
Le Pontet
48300 LANGOGNE

SIRET Société intégrée : **52135921600012**

Exercice ouvert le : **01012017**

clos le : **31122017**

Néant * ☐

A - RESULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions			
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				FA		FB			
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes				FD		FE			
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe						FZ			
Autres régularisations (à détailler)				FG		FH			
TOTAL				FK		FL			
BENEFICE (2) FK - FL				FM		FN			
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME				Cessions d'immobilisations					
				Plus-values et réintégrations		Moins-values et déductions			
				Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)	Taux de 19 % (3)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (1)
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				GB	F2	F3	GF	F4	F5
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)						F6	GG	F7	F8
Autres régularisations (à détailler)				GC	F9	G1	GH	G2	G3
Sous total				GD	G4	G5	GI	G6	G7
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19%				GE			GJ		
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%					E8			E6	
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%						E7			E5

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT D'ENSEMBLE ET
AUX PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME D'ENSEMBLE
AU TITRE DES OPERATIONS LIEES A DES SOCIETES INTERMEDIAIRES
ET/OU L'ENTITE MERE NON RESIDENTE ET/OU LES SOCIETES ETRANGERES**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble pour chaque société dont les résultats transmis au groupe sont concernés par ces rectifications. Une copie sera jointe à la déclaration de résultat de la filiale.)

(1) 1
1

Dénomination de la société mère :	SAS HOLDING CLOTENSE INVEST		
SIREN de la société mère :	519341077		
Dénomination de la société intégrée concernée par les rectifications :	SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84		
SIREN de la société intégrée :	521359216		
Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultats :	Service des Impôts des Entreprises 1 Place République Le Pontet 48300 LANGOGNE		
Exercice ouvert le : 01012017	clos le : 31122017		
A - RESULTAT D'ENSEMBLE	Montants rapportés au résultat d'ensemble		Montants déduits du résultat d'ensemble
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime « mère-filles » perçus par une société du groupe d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère pour lesquels la société mère apporte la preuve qu'ils proviennent de produits de participation versés par une société membre du du groupe (art. 223 B, alinéa 2) ²		MB	
Provisions constituées ou reprises à raison d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (créances, risques, titres exclus du régime du long terme) (art. 223 B, alinéa 3)	MC		MD
Charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 B, alinéa 6)	MI		
Montant des intérêts versés par une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reversés à une société du groupe (art. 223 B, alinéa 17)	MJ		MK
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (court terme) (art. 223 F)	ML		MO
TOTAL	MP		MQ

B - PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES NETTE A LONG TERME D'ENSEMBLE	Montants rapportés à la plus-value ou moins-value nette d'ensemble				Montants déduits de la plus-value ou moins-value nette d'ensemble			
	Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %		Plus et moins-values à long terme à 19 %		Plus et moins-values à long terme à 0 %	
Provisions constituées à raison de la dépréciation des titres d'une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère et reprises (art. 223 D, alinéa 4)	NA		ND		NG		NJ	
Plus-values ou moins-values de cessions de titres d'une société du groupe à une société intermédiaire, entité mère non résidente ou société étrangère (art. 223 F)	NB		NE		NH		NK	
TOTAL	NC		NF		NI		NL	

¹ La société mère devra numéroter ces tableaux 2058-PAP

² Par une société membre du groupe depuis plus d'un exercice s'agissant des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

5



Liberté-Egalité-Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

2901-SD
(2018)

Formulaire obligatoire
Art. 46 quater-0 ZL
de l'annexe III au CGI

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**REGIME FISCAL DE GROUPES DE SOCIETES
ETAT DE SUIVI DES INTERETS DIFFERES COMME SI LA SOCIETE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT**

Dénomination de l'entreprise	SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84	N°Siret	52135921600012
Adresse	28 ROUTE DE LA TUILERIE 48300 LANGOGNE		

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	(a1)	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	(b1)	
Montant de la décote ⁽¹⁾ = (b1) x 5%		(c1)	
STOCK D'INTERETS DIFFERES RESTANT A IMPUTER APRES DECOTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE = (a1) + (b1) - (c1)		(d1)	
Intérêts déductibles (cf. I de l'article 212 du CGI) versés à des entreprises liées au titre de l'exercice		(e1)	
Résultat courant avant impôts de l'exercice ⁽²⁾		(f1)	(45 576)
Dotations aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option		(g1)	
Ratio de couverture d'intérêts = 25% x [(f1) + (g1) + (e1)]		(h1)	(11 394)
PLAFOND D'INTERETS DIFFERES IMPUTABLES AU TITRE DE L'EXERCICE = (h1) - (e1)⁽³⁾		(i1)	
Intérêts différés issus d'exercices antérieurs déjà déduits au titre de l'exercice sur le tableau 2058 A (ligne (p) de la déclaration n°2900-SD)		(j1)	
INTERETS DIFFERES DEDUCTIBLES AU TITRE DE L'EXERCICE SUR LA LIGNE EX DU TABLEAU 2058 A BIS = (i1) - (j1)⁽⁴⁾		(k1)	
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = ligne (j) de la déclaration n°2900-SD		(l1)	
STOCK D'INTERETS DIFFERES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE = (d1) - (j1) - (k1) + (l1)		(m1)	

(1) en cas d'application de la tolérance prévue au BOI-IS-BASE-35-20-40-10 n°140 (exercice d'une durée inférieure à 12 mois) porter en (c1) le montant de la décote à son prorata en mois étant précisé que pour apprécier la durée de l'exercice tout mois entamé est pris en compte pour un mois plein.

(2) solde intermédiaire de gestion comptable déterminé dans les conditions prévues par l'article 532-7 du plan comptable général (ligne GW du tableau n°2052).

(3) si (h1) est inférieur à (e1) porter zéro

(4) intérêts différés déductibles dans les limites du stock d'intérêts différés restant à imputer.

**ETAT DE SUIVI DES DEFICITS ORDINAIRES
D'UNE SOCIETE BENEFICIAIRE DES DISPOSITIONS
PREVUES AU 5 DE L'ARTICLE 223 I DU CGI**

Dénomination de la société titulaire du droit au report prévu
au 5 de l'article 223I :

N° SIRET :

Dénomination de la société mère du groupe : SAS SAS HOLDING CLOT'ENSE INVEST

N° SIRET : 51934107700013

Exercice ouvert le : 01012017

clos le : 31122017

Bénéfice propre de l'exercice calculé dans les conditions prévues à l'article 223I 4 :

Somme des bénéfices de l'exercice calculés dans les conditions prévues à l'article 223I 4,
réalisés par les filiales de l'ancien groupe membres du nouveau groupe et sélectionnés
pour l'application du mécanisme d'imputation sur une base élargie :

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Montant du déficit pouvant s'imputer sur les résultats déterminés selon les modalités prévues à l'article 223 I 4, des sociétés membres du groupe ayant cessé d'être membre du nouveau groupe et sélectionnées pour bénéficier du dispositif d'imputation sur une base élargie						
	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Date de clôture						
Déficit imputable						
Dont imputable sur une base élargie						
Déficit imputé sur le bénéfice propre de la société titulaire du déficit						
Déficit imputé sur une base élargie						
Déficit reportable						
Dont imputable sur une base élargie						

ETAT DE DETERMINATION DES DEFICITS SUBIS PAR LES SOCIETES FILIALES DE L'ANCIEN GROUPE, POUR LESQUELS LA SOCIETE A DEMANDE UNE IMPUTATION ELARGIE (Y COMPRIS, LE CAS ECHEANT, LA SOCIETE MERE ABSORBEE)



Dénomination de la société mère titulaire des déficits
N° SIRET :

Dénomination de la société mère du groupe : SAS SAS HOLDING CLOTENSE INVEST
N° SIRET : 51934107700013

Exercice ouvert le : 01012017

clos le : 31122017

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	Total
Déficits subis par chaque société restant dans le nouveau groupe								
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Somme des déficits subis par toutes les sociétés de l'ancien groupe appartenant à la branche apportée								
Déficits ordinaires								
Déficits de l'ancien groupe attribués à la société agréée								
Répartition par société des déficits permettant une imputation sur une base élargie								
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Désignation de la société		Déficits ordinaires						
Montant total		Déficits ordinaires						

(1) à détailler sur l'extension correspondante.

(2) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux N° 2029H supplémentaires.
Numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet.

Porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

Par ailleurs, seul le dernier tableau devra comporter le total des colonnes.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 114 280** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **71 052** euros et un total **charges** de **116 629** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-45 577** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2017
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	1 000					1 000
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000					1 000
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre	923 000		66 500			989 500
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	77 036		5 632			82 668
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	10 960					10 960
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	14 238					14 238
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 025 234		72 132			1 097 366	
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	98					98
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	98					98
TOTAL		1 026 332		72 132			1 098 464

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	1 000			1 000
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000			1 000
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	78 825	33 295		112 120
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	20 730	6 862		27 592
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	314	1 096		1 410
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	4 651	1 661		6 312
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		104 519	42 914		147 432
TOTAL		105 519	42 914		148 432

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises		Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement et de développement						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agencet aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	3 499	1 179		4 678
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	3 499	1 179		4 678
TOTAL GENERAL		3 499	1 179		4 678

Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	1 179		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2017
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients					
	Autres	3 499	1 179			4 678
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	3 499	1 179			4 678
TOTAL GENERAL		3 499	1 179			4 678

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	1 179			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	98	98	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 704	1 704	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	1 476	1 476	
	Taxes sur la valeur ajoutée	790	790	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	394	394	
	Charges constatées d'avances	368	368	
TOTAL DES CREANCES		4 830	4 830	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	782 790	46 102	319 055	417 632
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 081	3 081		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	843	843		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 632	5 632		
	Groupe et associés (2)	139 554	139 554		
	Autres dettes	3 481	3 481		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		935 380	198 692	319 055	417 632
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		89 170			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		70 153			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		37 608			

ANNEXE - Elément 6.08

Evaluation d'éléments d'Actif

Etat exprimé en euros

31/12/2017

An Bilan

Prix marché

Approvisionnements et marchandises			
Valeurs mobilières de placement	Portefeuille actions	142 545	158 503

ANNEXE - Elément 6.09

Avances aux dirigeants

31/12/2017

31/12/2016

TOTAL		

ANNEXE - Elément 6.08

Evaluation d'éléments d'Actif

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Au Bilan

Prix marché

Approvisionnements et marchandises			
Valeurs mobilières de placement	Portefeuille actions	142 545	158 503

--

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Total des Charges à payer		11 738
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		938
<i>INTERETS COURUS</i>	<i>938</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 112
<i>FACT. NON PARV. AGC LOZERE</i>	<i>312</i>	
<i>FACT. NON PARV. DIVERS</i>	<i>1 800</i>	
Dettes fournisseurs d'immobilisation		5 632
<i>FACT. NON PARV. IMMOBILIS.</i>	<i>5 632</i>	
Autres dettes		3 056
<i>DEB. ET CRED. DIVERS C. A. P.</i>	<i>286</i>	
<i>DEB. ET CRED. DIV. P. A. R.</i>	<i>2 770</i>	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2017	31/12/2016	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	938	953	(16)	-1,63
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 112	2 215	(103)	-4,65
Dettes fiscales et sociales				
Dettes fournisseurs d'immobilisation	5 632		5 632	
Autres dettes	3 056	286	2 770	969,14
TOTAL	11 738	3 454	8 284	239,83

Charges à payer (détail)
au 31/12/2017

Libellé	Montant
Totalisation	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2017
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			368
MRH Sainte Maxime	01/03/2017 28/02/2018	33	
Assurance murs Sainte Maxime	01/03/2017 28/02/2018	22	
Assurance murs Paris	01/09/2017 31/08/2018	135	
Multirisque Pro	09/05/2017 01/05/2018	178	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			368

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2017	31/12/2016	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	368	175	193	110,80
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	368	175	193	110,80

--

Annexe libre

Etat exprimé en euros

I - Option fiscale

Depuis le 1er janvier 2012, la société a opté pour le régime de l'intégration fiscale, au sein du groupe de société dont la société mère est la SAS HOLDING CLOTENSE INVEST.

Depuis cette date, la SAS AMBULANCE AGREEE ASSISTANCE 84 est également tenue de déposer une liasse "réel normal".

ANNEXE - Elément 6.13

Charges à répartir

Etat exprimé en euros

	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/12/2017
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Charges différées				
Frais d'acquisition des immobilisations				
Frais d'émission des emprunts				
Charges à étaler				

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

	31/12/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice		2 000,00	10,0000	20 000,00
Emises pendant l'exercice			0,0000	
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		2 000,00	10,0000	20 000,00

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/12/2016	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2017
Capital social	20 000				20 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	2 000				2 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	286 629	(87 242)			199 386
Résultat de l'exercice	(87 242)	87 242		(45 577)	(45 577)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	221 386			(45 577)	175 809

Date de l'assemblée générale 30/06/2017

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 221 386

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 221 386

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (45 577)

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 000,00	10,0000	20 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		2 000,00	10,0000	20 000,00

--

ANNEXE - Elément 7

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2017
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice					
	TOTAL					
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)		
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

7

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2017
Emprunts Crédits-bails				
		TOTAL		

--

Identité de la société mère consolidant les comptes

31/12/2017

DENOMINATION SOCIALE - SIEGE SOCIAL	FORME	CAPITAL	% DETENU
HOLDING CLOTENSE INVEST - LANGOGNE	SAS	153 000	100,00

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

	31/12/2017	31/12/2016	%	%	31/12/2017	31/12/2016	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur La Communication Financière	900	900	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur La Communication Financière								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	900	900	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	900	900	100,00	100,00				

SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84
Société par actions simplifiées
Capital social : 20 000 Euros
Siège social : « La Maison du Lac » - 48300 LANGOGNE
RCS – MENDE B 521 359 216

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le 30 Juin à 20 Heures, les actionnaires de la société AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84, Société par actions simplifiée au capital de 20 000 Euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, sous le n° MENDE B 521 359 216 réunis à LANGOGNE sur convocation régulière.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick RENOARD en qualité de représentant de la SAS, qui constate la présence de :

Monsieur Patrick RENOARD, représentant de la SAS HOLDING CLOTENSE INVEST
Propriétaire de 2000 actions

En sorte que les actionnaires présents ou représentés représentent 2000 actions, soit l'intégralité des droits de la société.

Le présent procès-verbal devant être signé par les membres du bureau, lesquels représentent ensemble l'intégralité des actions ayant droit de vote, il est convenu que le présent procès-verbal tient lieu de feuille de présence. L'assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le président déclare que le rapport de gestion, le projet des résolutions, ainsi que les rapports du Commissaire aux Comptes ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social dans les délais légaux.

Puis, le Président rappelle que l'assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Président sur la marche de la société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 ;
- Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées ;
- Approbation du bilan et de ses comptes, quitus au Président pour sa gestion ;
- Affectation des résultats de l'exercice ;
- Distribution d'un dividende ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Questions diverses ;

Puis il donne ensuite lecture du rapport du Président sur la marche de la société pendant l'exercice, et des documents annexés à ce rapport.

Lecture est donnée du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice écoulé.
Ces lectures achevées, le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :




PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et donne quitus entier et définitif au Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale approuve la proposition de répartition des résultats qui lui a été présentée.

En conséquence, le déficit de l'exercice s'élevant à 45 577 € est affecté en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

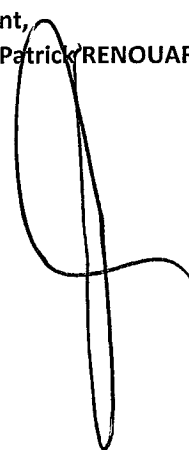
TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale approuve la convention relevant de l'article L 227-10 du Code de Commerce, intervenue au cours de l'exercice écoulée entre la société et la SAS HOLDING CLOTENSE INVEST, concernant la facturation de prestations de services pour un montant de 20 000 € Hors Taxes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par tous les membres du bureau après lecture.

Le Président,
Monsieur Patrick RENOARD



SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84
Société par actions simplifiées
Capital social : 20 000 Euros
Siège social : « La Maison du Lac » - 48300 LANGOGNE
RCS – MENDE B 521 359 216

RAPPORT DE GESTION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2018 (exercice clos le 31 décembre 2017)

Monsieur,

Nous vous avons réunis aujourd'hui en assemblée générale ordinaire annuelle, afin de soumettre à votre approbation, après lecture de notre rapport portant sur la situation de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les comptes annuels dudit exercice.

ACTIVITE DE LA SOCIETE :

-Au cours de l'exercice susmentionné, l'activité de la société a été la suivante :

Endettement

- Remboursement des emprunts dans l'année :	70 153 €
- Emprunts contractés dans l'année :	89 170 €

Compte courant d'associés :

- Apport dans l'année :	67 783 €
- Retrait dans l'année :	9 725 €

Immobilisations :

- Acquisition dans l'année :	72 132 €
- Cession dans l'année :	Néant

Délais de règlements :

- Délais de paiement des clients :	10 jours.
- Délais de paiement des fournisseurs :	26 jours.

Charges financières : 21 598 €

Chiffre d'affaires : 59 846 €

Résultat déficitaire : 45 577 €

Fond de roulement : 150 683 €

-



- L'évolution prévisible et les perspectives d'avenir sont les suivantes :

Nous observons une nette amélioration du résultat même si celui-ci demeure déficitaire ; la rentabilité des investissements effectués sera à juger sur le long terme.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :

Depuis la clôture de l'exercice, aucun événement important n'est intervenu.

- Activité en matière de recherche et développement :

La société n'a aucune activité dans ce domaine.

ETAT RELATIF A LA LOI LME :

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de Commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Pour l'exercice 2017

Date d'échéance	Dettes fournisseurs à 30 jours	Dettes fournisseurs à 60 jours	Dettes fournisseurs à 90 jours	Dettes fournisseurs à 120 jours
31/12/2017	969 €	2 112 €	0 €	0€

Pour l'exercice 2016

Date d'échéance	Dettes fournisseurs à 30 jours	Dettes fournisseurs à 60 jours	Dettes fournisseurs à 90 jours	Dettes fournisseurs à 120 jours
31/12/2016	1570 €	0,00 €	306 €	4 679 €

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS :

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluations prévues par la réglementation en vigueur, et sont identiques à celles de l'exercice précédent.

RESULTAT ET PROPOSITION D'AFFECTATION :

Le déficit de l'exercice s'élève à 45 577 €.

Il est proposé d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- 45 577 € en report à nouveau ;

~
m

LES CONVENTIONS REGLEMENTEES :

Les conventions réglementées concernent :

- La facturation établit par la SAS HOLDING CLOTENSE INVEST, propriétaire de l'ensemble des actions de la SAS AAA PATRIMOINE, pour un montant de 20 000 €, en contrepartie des prestations de services réalisées au cours de l'année 2017.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIETE :

La société est présidée par la SAS HOLDING CLOTENSE INVEST qui a été nommé par décision des actionnaires lors d'une assemblée générale.

La société « La communication financière » exerce les fonctions de commissaire aux comptes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT :

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

TABLEAU DES RESULTATS :

Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices					
Nature des indications	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Nombre des actions ordinaires existantes	2000	2000	2000	2000	2000
Nombre d'actions à dividendes prioritaire existantes	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Nombre maximal d'actions futures à créer :	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droit à souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	84 556 €	90 837 €	47 336 €	29 611 €	59 846 €
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	11 367 €	56 799 €	135 555€	- 55 856 €	- 2 663 €
Impôts sur les bénéfices	Néant	4 699 €	29 106 €	Néant	Néant
Participation des salariés dues au titre de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 8932 €	26 626€	79 179€	-87 242€	-45 577€
Résultat distribué	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	5,684 €	28,400€	67,778€	-27,928€	-1,332 €
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-4,466 €	-13,313€	39,589 €	-43,621€	-22,789€
Dividende attribué à chaque action	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant de la masse salariale	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc...)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Le Président.




SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84
Société par actions simplifiées
Capital social : 20 000 Euros
Siège social : « La Maison du Lac » - 48300 LANGOGNE
RCS – MENDE B 521 359 216

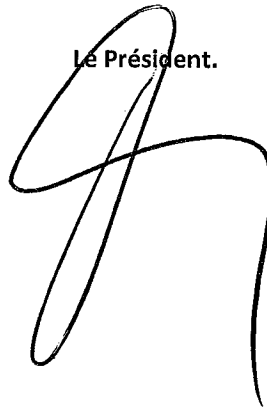
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017
PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2018

L'Assemblée générale approuve la proposition de répartition des résultats qui lui a été présentée.

En conséquence, le déficit de l'exercice d'un montant de 45 577€ est affecté comme suit :

- - 45 577 € en report à nouveau

Le Président.



La Communication Financière

S.A.R.L. au Capital de 1000 €uros

Siège : 1, Chemin des Travailleurs - 43000 AIGUILHE

Tél./Fax : 04 66 65 37 65
Portable : 06 80 14 46 07
e-mail : cabinettessier@fr.oleane.com

N/Réf. :

V/Réf. :

Aiguilhe, le

SAS AAA 84 PATRIMOINE
SAS au capital de 20 000 €
Siège social : LA MAISON DU LAC
48300 LANGOGNE

521 359 216 R.C.S. MENDE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2017

Aux associés réunis en assemblée générale le 30 juin 2017

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 28 février 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS AAA 84 PATRIMOINE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS AAA 84 PATRIMOINE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et principes comptables

Les notes de l'annexe exposent les règles et principes comptables relatifs à la comptabilisation des opérations.

Estimations comptables

Nous avons procédé à l'appréciation des estimations comptables retenues par la société, décrites dans l'annexe, et mis en œuvre des tests pour nous assurer du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux a

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS AAA 84 PATRIMOINE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

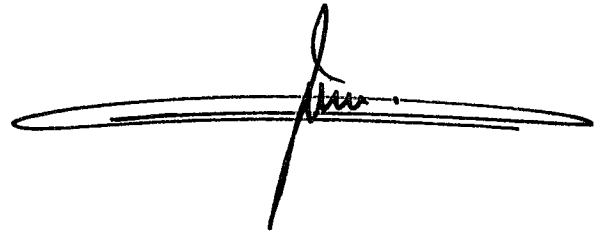
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Aiguilhe, le 30 Juin 2018
Le Commissaire aux comptes
SARL La Communication Financière
représentée par Mr Patrick TESSIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by 'tessier', written over a horizontal line.

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Désignation de l'entreprise : SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12								
Adresse de l'entreprise : 28 ROUTE DE LA TUILERIE 48300 LANGOGNE		Durée de l'exercice précédent * 12								
Numéro SIRET * 5 2 1 3 5 9 2 1 6 0 0 0 1 2		Néant ☐ *								
		Exercice N, clos le, 31122017		N-1, 31122016						
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA								
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	1 000	AC	1 000				
		Frais de développement *	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AC					
		Fonds commercial (1)	AE		AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO					
		Constructions	AP	1 072 168	AO	139 711	932 457	900 481		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT	25 198	AU	7 721	17 477	20 234		
		Immobilisations en cours	AV		AW					
		Avances et acomptes	AX		AY					
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
			Autres participations	CU		CV				
			Créances rattachées à des participations	BB		BC				
			Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG						
	Autres immobilisations financières *	BH	98	BI		98	98			
	TO TAL (II)		BJ	1 098 464	BK	148 432	950 031	920 813		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
		En cours de production de biens	BN		BO					
		En cours de production de services	BP		BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
		Marchandises	BT		BU					
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 000	BW		1 000	829		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	1 704	BY		1 704			
		Autres créances (3)	BZ	2 660	CA		2 660	3 490		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	147 222	CE	4 678	142 545	138 588		
Disponibilités		CF	15 973	CG		15 973	12 706			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	368	CI		368	175			
	TO TAL (III)	CJ	168 927	CK	4 678	164 249	155 789			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW								
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN								
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 267 390	IA	153 110	1 114 280	1 076 602			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	98	(3) Part à plus d'un an :	CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 20 000)	DA	20 000	20 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 000	2 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG			
	Report à nouveau	DH	199 386	286 629	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(45 577)	(87 242)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TO TAL (I)		DL	175 809	221 386
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TO TAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TO TAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	782 790	763 788	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	139 554	81 496	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 091	3 091	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 081	6 555	
	Dettes fiscales et sociales	DY	843		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	5 632		
	Autres dettes	EA	3 481	286	
	Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TO TAL (IV)		EC	938 471	855 216	
Ecarts de conversion passif * (V)		ED			
TO TAL GENERAL (I à V)		EE	1 114 280	1 076 602	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	198 692	154 627	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

Désignation de l'entreprise : SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84							Néant ☐ *			
		Exercice N					Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC				
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF				
		FG	59 846	FH		FI	59 846	29 611		
		FJ	59 846	FK		FL	59 846	29 611		
	Chiffres d'affaires nets*									
	Production stockée *					FM				
	Production immobilisée *					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	495			
	Autres produits (1) (11)					FQ				
Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	60 341	29 611	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS				
	Variation de stock (marchandises) *					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	41 045	38 804		
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	11 071	32 244		
	Salaires et traitements *					FY				
	Charges sociales (10)					FZ				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	42 914	31 386	
							GB			
							GC			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GD			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE			
	Autres charges (12)						GF	95 030	102 433	
Total des charges d'exploitation (4) (II)							GG	(34 690)	(72 822)	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)								GH		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						(III)	GI		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						(IV)	GJ		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GK			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GL	4 762	47	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GM		5 315	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GN			
	Différences positives de change						GO	5 949	571	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GP	10 711	5 933	
	Total des produits financiers (V)						GQ	1 179		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GR	19 001	16 162	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GS			
	Différences négatives de change						GT	1 418	4 190	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GU	21 598	20 352	
Total des charges financières (VI)										
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)								GV	(10 887)	(14 419)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)								GW	(45 576)	(87 241)

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise SAS AMBULANCE AGREE ASSISTANCE 84				Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		1
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		1
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI		(1)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	71 052	35 544
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	116 629	122 786
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	(45 577)	(87 242)
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont	amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
			amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	495
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Charge exceptionnelle (arrondis)					
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 114 280** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **71 052** euros et un total **charges** de **116 629** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-45 577** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2017** et finit le **31/12/2017**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2017
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	1 000					1 000
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000					1 000
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre	923 000		66 500			989 500
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	77 036		5 632			82 668
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	10 960					10 960
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	14 238					14 238
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 025 234		72 132			1 097 366
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	98					98
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	98					98
TOTAL		1 026 332		72 132			1 098 464

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	1 000			1 000
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000			1 000
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	78 825	33 295		112 120
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	20 730	6 862		27 592
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	314	1 096		1 410
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	4 651	1 661		6 312
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	104 519	42 914		147 432
TOTAL		105 519	42 914		148 432

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	3 499	1 179		4 678
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	3 499	1 179		4 678
TOTAL GENERAL		3 499	1 179		4 678

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		1 179		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2017
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients					
	Autres	3 499	1 179			4 678
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	3 499	1 179			4 678
TOTAL GENERAL		3 499	1 179			4 678

Dont dotations et reprises {
- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

1 179

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	98	98	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 704	1 704	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	1 476	1 476	
	Taxes sur la valeur ajoutée	790	790	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	394	394	
	Charges constatées d'avances	368	368	
TOTAL DES CREANCES		4 830	4 830	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	782 790	46 102	319 055	417 632
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 081	3 081		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	843	843		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 632	5 632		
	Groupe et associés (2)	139 554	139 554		
	Autres dettes	3 481	3 481		
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		935 380	198 692	319 055	417 632
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		89 170			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		70 153			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		37 608			

Evaluation d'éléments d'Actif

Prix marché

Approvisionnements et marchandises			
Valeurs mobilières de placement	Portefeuille actions	142 545	158 503

Avances aux dirigeants

31/12/2016

TOTAL		

ANNEXE - Elément 6.08

Evaluation d'éléments d'Actif

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Au Bilan

Prix marché

Approvisionnement et marchandises			
Valeurs mobilières de placement	Portefeuille actions	142 545	158 503

--

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Total des Charges à payer		11 738
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INTERETS COURUS</i>	<i>938</i>	938
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FACT. NON PARV. AGC LOZERE</i> <i>FACT. NON PARV. DIVERS</i>	<i>312</i> <i>1 800</i>	2 112
Dettes fournisseurs d'immobilisation <i>FACT. NON PARV. IMMOBILIS.</i>	<i>5 632</i>	5 632
Autres dettes <i>DEB. ET CRED. DIVERS C. A. P.</i> <i>DEB. ET CRED. DIV. P. A. R.</i>	<i>286</i> <i>2 770</i>	3 056

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2017	31/12/2016	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	938	953	(16)	-1,63
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 112	2 215	(103)	-4,65
Dettes fiscales et sociales				
Dettes fournisseurs d'immobilisation	5 632		5 632	
Autres dettes	3 056	286	2 770	969,14
TOTAL	11 738	3 454	8 284	239,83

Charges à payer (détail)

au 31/12/2017

Libellé	Montant
Totalisation	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2017
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			368
MRH Sainte Maxime	01/03/2017 28/02/2018	33	
Assurance murs Sainte Maxime	01/03/2017 28/02/2018	22	
Assurance murs Paris	01/09/2017 31/08/2018	135	
Multirisque Pro	09/05/2017 01/05/2018	178	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			368

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2017	31/12/2016	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	368	175	193	110,80
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	368	175	193	110,80



Annexe libre

Etat exprimé en euros

I - Option fiscale

Depuis le 1er janvier 2012, la société a opté pour le régime de l'intégration fiscale, au sein du groupe de société dont la société mère est la SAS HOLDING CLOTENSE INVEST.

Depuis cette date, la SAS AMBULANCE AGREEE ASSISTANCE 84 est également tenue de déposer une liasse "réel normal".

ANNEXE - Elément 6.13

Charges à répartir

Etat exprimé en euros	Montant Net au Début d'exercice	Mouvements de l'exercice Augmentations	Mouvements de l'exercice Diminutions	Montant Net au 31/12/2017
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Charges différées				
Frais d'acquisition des immobilisations				
Frais d'émission des emprunts				
Charges à étaler				

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

	31/12/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice		2 000,00	10,0000	20 000,00
Emises pendant l'exercice			0,0000	
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		2 000,00	10,0000	20 000,00

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros		Capitaux propres clôture 31/12/2016	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2017
Capital social	20 000					20 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...						
Ecart de réévaluation						
Réserve légale	2 000					2 000
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Autres réserves						
Report à nouveau	286 629	(87 242)				199 386
Résultat de l'exercice	(87 242)	87 242			(45 577)	(45 577)
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées						
TOTAL	221 386				(45 577)	175 809

Date de l'assemblée générale 30/06/2017

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 221 386

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 221 386

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (45 577)

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/12/2017	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		2 000,00	10,0000	20 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		2 000,00	10,0000	20 000,00

--

ANNEXE - Elément 7

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2017
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice					
	TOTAL					
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus

Avals, cautions et garanties

Engagements de crédit-bail

Engagements en pensions, retraite et assimilés

Autres engagements

Total des engagements financiers (1)

(1) Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

--

Identité de la société mère consolidant les comptes

31/12/2017

DENOMINATION SOCIALE - SIEGE SOCIAL	FORME	CAPITAL	% DETENU
HOLDING CLOTENSE INVEST - LANGOGNE	SAS	153 000	100,00

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

	31/12/2017	31/12/2016	%	%	31/12/2017	31/12/2016	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur La Communication Financière	900	900	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur La Communication Financière								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	900	900	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	900	900	100,00	100,00				